REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER

23/2026

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 02/04/26
Date d'affichage 02/04/26
Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 18 / Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 8 avril à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

KUCHNA Joseph	DOUAILLAT Maurice Pierre	FERNANDEZ Maryline
BAUDASSÉ Joël	BERIOUX Emmanuelle	GUERRY Serge
GRIMARD Eliane	LABRUYÈRE Brigitte	DESFEMMES Didier
SCHERER Dominique	LOMBARD Alain	METENIER Patricia
WICHE Isabelle	BOIS Mikaël	M. BOISSAVY Mathieu
MONNOT Sylvain	BESSON Pascal	MARATRAT Charlotte

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme FORESTIER Brigitte a donné pouvoir à M. DOUAILLAT Maurice Pierre
Mme SELLAMI Faïza a donné pouvoir à M. BAUDASSÉ Joël
Mme MILLET Patricia a donné pouvoir à M. GUERRY Serge
M. MONNOT Franck a donné pouvoir à Mme MARATRAT Charlotte
Mme MOUBAMBA Stéphanie a donné pouvoir à M. BESSON Pascal

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 19H00.
Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 18 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Joël BAUDASSÉ est élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

4- Election des membres au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Rapporteur / Joseph KUCHNA

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public doté de la personnalité juridique, géré par un Conseil d'administration.

Dès son renouvellement, le Conseil municipal procède, dans un délai maximum de deux mois, à l'élection des nouveaux membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (article R.123.10 du Code de l'action sociale et des familles).

Présidé de droit par le Maire, le Conseil d'administration du CCAS est composé de 4 élus du Conseil municipal et de 4 personnes qualifiées dans le domaine social, nommées par le Maire (dernier alinéa de l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles : *« Au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département. »).*

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-210302642-20260410-DELIB23_26-

La Majorité présente une liste composée de 4 élus issus qui font acte de candidature :

- 4 titulaires : Emmanuelle BERIOUX, Joël BAUDASSÉ, Brigitte LABRUYERE et Maryline FERNANDEZ.

L'opposition présente une liste composée de 4 élus issus qui font acte de candidature :

- 4 titulaires : Pascal BESSON, Sylvain MONNOT, Charlotte MARATRAT, Franck MONNOT.

La liste présentée par la Majorité obtient 18 voix, celle de l'Opposition 5 voix.

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE,** après élection au scrutin de liste, la constitution du Centre Communal d'Action Sociale, présidée de plein droit par le Maire, avec pour membres :
 - Emmanuelle BERIOUX, Joël BAUDASSÉ, Brigitte LABRUYERE pour la Majorité ;
 - Pascal BESSON pour l'Opposition.

Fait à Saint-Yorre, le 10 avril 2026,

Le Maire,

Joseph KUCHNA

MAIRIE DE SAINT-YORRE (Allier)

Le Secrétaire de séance,

Joël BAUDASSÉ

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-210302642-20260410-DELIB23_26-